

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 octobre 2018**

Date de convocation : le 15 octobre 2018

**Présents** : M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme CORMIER, Mme GAUFFENY, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, M. PRIEUR, M. TABARLY.

**Pouvoirs** : M. PEYRON à M. TABARLY, Mme CHEVALIER à Mme CORMIER,

**Absent(e)s** : M. BEGIN, M. THEVENET, Mme BICHARD, M. DUBOIS, Mme CHEVALIER, M. Y. PEYRON, M. KEMPF.

**Secrétaire de séance** : Mme CORMIER

Ouverture de séance à 19 h 00 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

**Compte rendu de la réunion du 3 septembre 2018 :**

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

**CCAB – travaux rue Chabotin**

L'accord du Conseil Départemental est provisoire. Afin d'obtenir l'accord définitif de subvention, il y a obligation de transmettre les devis et la délibération pour les travaux place de l'ancien marché (19 641,91 HT) et rue Chabotin.

Pour la consultation des entreprises, les travaux ont été divisés en deux lots :

- rue Chabotin (partie 1)
- le parking et le parc BESSON (partie 2).

Trois entreprises ont répondu : Eiffage, Eurovia, Colas.

L'entreprise retenue est Colas (74 402 € HT), moins disante.

Compte-tenu d'autres travaux connexes (réfection de murs, démolition bâtiment), l'ensemble de l'opération : rue Chabotin s'élève à 87 505,58 € HT.

**Dispositif aidé ravalement de façade**

Après délibération de Vichy Communauté, désormais, les maisons éligibles à ce dispositif devront être dans le périmètre du site patrimonial remarquable (SPR).

La subvention est de 20 % (10 % financés par la commune, 10 % financés par Vichy Communauté). Elle est plafonnée selon le type d'immeuble. L'ensemble des bâtiments situés dans le SPR a fait l'objet d'un recensement. La subvention est plafonnée entre 15 000 et 10 000 € de travaux selon la catégorie du bâtiment répertorié.

**ATDA : adhésion au service de protection des données à caractère personnel**

Après réflexion et renseignement pris, il est décidé d'adhérer au service proposé par l'ATDA qui s'élève à 700 € par an.

## **Ajustements budgétaires**

Une subvention complémentaire d'un montant de 29,99 € sera attribuée à l'association les Petits Châtelains suite à son achat d'une barrière en bois pour la garderie.

Pour le FPIC : 5136 € seront ajoutés au niveau des dépenses, 1 496 € seront reversés à la commune.

Suite à l'opportunité de se procurer des tuiles spécifiques pour la tour Chabotin, Jean Louis BOUDONNAT s'est déplacé en Saône et Loire. Il est convenu que le déplacement lui sera défrayé.

## **Brocante 2019**

L'amicale des associations demande la possibilité d'installer des exposants route de l'Église pour la prochaine brocante.

Après discussion, il est décidé qu'il ne sera pas possible d'installer des exposants route de l'Église. En contrepartie, il sera proposé à l'amicale les emplacements dans les rues et lieux suivants : rue de l'Auditoire, rue de la Fontaine, les berges de l'étang, le parking route de Marcenat.

## **Demande inscription catastrophe naturelle**

Suite à la sécheresse, la commune remplira le dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle à transmettre à la Préfecture de l'Allier.

## **Villages touristiques de France**

Ayant été sollicitée, la commune a rempli un questionnaire afin de figurer sur le guide et le site internet.

## **Questions diverses :**

Indemnité à verser au percepteur : 425,49 €

Délibération à prendre relative à l'augmentation de la taxe d'aménagement (augmentation de 0,5%).

Mise à disposition du local de l'ancien Bar du Château à M. Couderc pour qu'il puisse temporairement entreposer son matériel. L'indemnité d'occupation temporaire s'élève à 40 € par mois.

Le Conseil Régional a attribué 5 000 € de subvention pour les travaux de la véranda de la boulangerie.

Le Conseil Départemental propose l'installation de borne WIFI. Les coûts d'installation sont pris en charge à hauteur de 80 %. Au vu de la dépense que cela représente, le conseil ne donnera pas suite à cette proposition.

**Clôture de la séance : 21h**

**Prochaine réunion : 11 décembre 2018 à 19 h 00**